



VILLE DE
MARSEILLE

Recensement des arbres d'exception sur le territoire marseillais



Certains arbres ou groupes d'arbres, qu'ils soient sur le domaine public ou privé, méritent, de par leurs dimensions, leurs caractéristiques, leur histoire, leur situation ou leur rareté, d'être connus.

La Direction de la Nature en Ville, qui a pour mission la promotion, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager marseillais ainsi que le maintien et la restauration de la biodiversité, a mis au point une fiche permettant le recensement des arbres marseillais. Ce document servira de référence en matière de connaissance de l'arbre en milieu urbain.

Tous les marseillais sont invités à participer à cette campagne de recensement, grâce à la [fiche de signalement \(à télécharger\)](#).

La liste des critères aidant à préciser en quoi un arbre est exceptionnel et la fiche de signalement sont disponibles sur cette page ou à l'adresse suivante :

**Direction de la Nature en Ville
48 avenue Clot Bey – 13008 Marseille
Tél : 04 91 55 25 36**

Vous pouvez directement envoyer votre fiche remplie par courriel à arbresexceptionnels@marseille.fr